

## DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DE LA TVA

Circulaire N° 800 du 17 janvier 2020*Notion d'artistes-interprètes*

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le taux de TVA super-réduit est applicable aux services prestés par les artistes-interprètes dans l'exercice de leur profession (annexe B, point 18°, de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée).

Un autre terme, en langue française, est celui d'artiste exécutant, en allemand s'utilise "ausübender Künstler" et en anglais "performing artist".

La notion d'« artiste-interprète » couvre, entre autres, toute personne qui représente, chante, récite, déclame, joue ou exécute de toute autre manière une œuvre littéraire ou artistique, un numéro de variétés, de cirque ou de marionnettes.

Sont visés notamment :

- le chef d'orchestre et les musiciens, les chanteurs ;
- le metteur en scène, le dramaturge, le chorégraphe, le scénographe d'œuvres théâtrales, chorégraphiques, de cirque et de marionnettes en raison de sa participation effective à la préparation, à la mise au point et à l'exécution de celles-ci ;
- le curateur, commissaire, scénographe d'exposition ;
- le réalisateur de films, y inclus celui qui est son propre scénariste, en raison de sa participation effective à la préparation, à la mise au point et à l'exécution de films. Par réalisateur de films, on entend la personne qui est engagée par un producteur et dont l'activité se limite aux prestations inhérentes au travail de mise en scène telles que la direction des acteurs et l'élaboration du découpage technique. Il en va de même pour l'assistant du réalisateur lorsque par une collaboration directe, il participe activement, au même titre que le réalisateur lui-même, à la préparation, la mise au point et l'exécution d'une œuvre cinématographique ;
- la personne qui commente un documentaire ou un film d'animation ;
- la personne qui commente un film dans une autre langue ;

- le disc-jockey qui programme, présente et diffuse de la musique enregistrée à l'occasion de soirées dansantes dont il assure du reste l'animation par des commentaires ou des propos humoristiques ;
- le mannequin qui intervient lors de défilés de mode ou de prises de vues.

La notion d'« artiste-interprète » ne couvre pas, entre autres, les personnes suivantes:

- le décorateur, l'accessoiriste, le maquilleur, le coiffeur, le créateur de costumes, le perruquier, le machiniste, l'électricien, le souffleur, le cameraman, le scripte, l'ingénieur du son, le sonorisateur, le monteur de film, le directeur de la production, le régisseur et leurs collaborateurs;
- l'imprésario;
- la personne qui prête sa voix pour des spots publicitaires pour la radio et la télévision.

Le Directeur,

